

*Questions au Feuilleton*

[Texte]

L'INSTITUT CANADIEN DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET  
TECHNIQUE—LES EMPLOYÉS À FORFAIT

Question n° 182—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

**M. Frank Maine (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie):** En ce qui concerne le Conseil national de recherches, la réponse est la suivante: 1. Trois (3), dont un (1) est un fonctionnaire à la retraite.

2. *a*) Aucun. *b*) \$4,100, dont \$1300 furent versés à un fonctionnaire à la retraite.

LE BUREAU DES SERVICES JURIDIQUES DES PENSIONS—LES  
EMPLOYÉS RECRUTÉS AUPRÈS DES AGENCES D'EMPLOI PRIVÉES

Question n° 271—**M. McKenzie:**

1. Le Bureau des services juridiques des pensions a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par le Bureau des services juridiques des pensions en (i) 1975 (ii) 1976?

**L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):** 1. *a*) (v), 1975-1976, 6; 1976-1977, 6. *b*) Aucun.

2. Non, du budget principal.

3. *a*) (v), 1975-1976, \$6.65; 1976-1977, \$8.00. *b*) Inconnu. *c*) (i) \$7,390. (ii) \$2,277.

LA COMMISSION CANADIENNE DES PENSIONS—LES EMPLOYÉS  
RECRUTÉS AUPRÈS DES AGENCES D'EMPLOI PRIVÉES

Question n° 288—**M. McKenzie:**

1. La Commission canadienne des pensions a-t-elle eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par la Commission canadienne des pensions en (i) 1975 (ii) 1976?

[M. Young.]

**L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):** 1. *a*) (v), 1975-1976, 13; 1976-1977, 17. *b*) Aucun.

2. Non, du budget principal.

3. *a*) (v), 1975-1976, \$5.91; 1976-1977, \$5.92. *b*) Inconnu. *c*) (i) \$9,422.20. (ii) \$8,646.10.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES  
TÉLÉCOMMUNICATIONS TRANSMARINES

Question n° 381—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de la Société canadienne des télécommunications transmarines et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

**M. C. Douglas (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):** Voir aujourd'hui la réponse à la question n° 410. Veuillez prendre note que le nom de la Société canadienne des télécommunications transmarines a été changé le 1<sup>er</sup> janvier 1975. Cette société se nomme maintenant Téléglobe Canada.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DU CONSEIL DES SCIENCES DU  
CANADA

Question n° 404—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats du Conseil des sciences du Canada et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

**M. Frank Maine (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie):** En ce qui concerne le Conseil des sciences du Canada: 1. 34. Aucun fonctionnaire à la retraite.

2. *a*) 1975-1976, \$83,600. Aucun fonctionnaire à la retraite. *b*) 1976-1977, \$123,969. Aucun fonctionnaire à la retraite.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DE TÉLÉGLOBE CANADA

Question n° 410—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de Téléglobe Canada et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

**M. C. Douglas (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):** Pour ce qui est de Téléglobe Canada: 1. Aucun.

2. Sans objet.

[Traduction]

**M. Young:** Monsieur l'Orateur, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.